

L'Huma 49 Entreprises

Le journal du collectif entreprises du PCF 49

N°1 – Mai 2013

Libérons l'entreprise de l'argent roi



L'Édito

Toutes les entreprises, privées comme publiques sont gérées avec un seul objectif : faire le plus de profits possible. Ainsi, tout est bon pour que les salariés coûtent le moins cher possible : précarité, flexibilité, pouvoir d'achat (pas d'augmentation des salaires ou même baisse), augmentation du temps de travail etc. , et ceci au détriment de sa santé.

L'ANI (loi dite de sécurisation de l'emploi) est une aubaine pour le MEDEF, elle va permettre aux entreprises d'augmenter la précarité, la flexibilité, de faire pression sur les salaires, de baisser le « coût » du travail.

C'est d'une autre politique dont nous avons besoin, c'est d'un coup de barre à gauche. Nous devons libérer la France, l'Europe de l'ultra libéralisme. L'austérité n'est pas un remède mais un poison car elle amplifie la crise. De même, nous avons besoin de libérer les entreprises du profit et de remettre l'humain aux manettes. Pour toujours plus de profits le MEDEF délocalise des entreprises rentables tel Thomson Angers, c'est un gâchis humain et industriel inadmissible. Le chômage n'a jamais été aussi haut depuis 1997 (En Maine et Loire 61542 demandeurs d'emploi en fev. 2013, +10,2% en un an).

Le Parti Communiste, avec les autres composantes du Front de gauche, propose des projets de lois, outil contre les licenciements boursiers, pour libérer l'entreprise du cancer financier, pour combattre les délocalisations et donner plus de droits aux salarié-e-s et à leurs représentants. C'est possible et ce serait efficace. Pour que cette situation change vraiment, pour nous libérer de l'argent roi, nous devons tous agir ensemble pour changer l'entreprise et y remettre l'humain au centre des décisions.

Nous vous proposons de participer à un rassemblement de salariés, syndicalistes, avec le front de gauche et sur des propositions et actions que nous déciderons ensemble.

Au Sommaire

Édito	p 1
Contrôle des fonds publics	p 2
Développer l'industrie	p 2
Licenciements	p 3
Lutter plus pour gagner plus	p 3
Un ani qui vous veut du mal	p 4
J'adhère !	p 4

PCF
Parti communiste français

MEMBRE DU
FRONT DE GAUCHE

Claude Averty

1 bd Gaston Birgé 49 000 Angers – 02 41 43 73 33 – <http://maineetloire.pcf.fr>

Le contrôle des fonds publics, une exigence économique et démocratique

Lors du mandat 2004/2010, les élus communistes ont obtenu la mise en œuvre d'une charte de conditionnalité des aides accordées aux entreprises. Adoptée en 2007, elle est placée sous la responsabilité de la Commission Régionale d'Évaluation et de Suivi des Aides (CRESA) présidée alors par une élue communiste.

Il s'agit d'une avancée importante qui correspond à une exigence forte et identitaire de l'engagement des communistes. Si nous croyons utile de soutenir les entreprises qui connaissent des difficultés, qui souhaite se développer, créer des emplois, nous pensons que les engagements doivent être contractualisés et contrôlés afin qu'ils servent véritablement l'emploi.

Dès lors, les entreprises bénéficiaires des aides régionales s'engagent à respecter les termes de la charte déterminés par le Manifeste régional. L'engagement des entreprises est contractuellement acté dans les conventions signées par les parties.

Dès 2010, pour répondre à la volonté de démocratisation du suivi de l'argent public, pour plus de lisibilité et de transparence, pour plus d'efficacité des politiques publiques mises en œuvre, la Région Pays de la Loire a renforcé le contrôle de l'utilisation des fonds publics. Elle s'inscrit dans la démarche d'évaluation de toutes les politiques publiques.

Afin d'intervenir à priori et non seulement à posteriori comme nous le faisons à l'origine, la CRESA a décidé, sous l'impulsion des élu-e-s communistes, la mise en œuvre d'un contrat de progrès. La démarche consiste à déclencher, à partir d'un seuil d'aide de 100 000€, une aide qui porte sur au moins deux des quatre engagements suivants :

- le développement à la fois quantitatif et qualitatif de l'emploi et de la formation,
- la promotion de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations,
- la responsabilité à l'égard des acteurs de l'environnement économique et territorial,
- la préservation des ressources et la maîtrise de l'impact environnemental dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la biodiversité et de l'air, et le développement des énergies renouvelables.

Fort de ces éléments, la CRESA a donc procédé à l'audition de plusieurs entreprises. Compte tenu du non respect des engagements en termes d'emploi, deux d'entre elles ont dû rembourser les aides qui leur ont été attribuées.

*Philippe Denis
Président du groupe communiste
Conseil Régional des Pays de la Loire*

Développer l'industrie. Ce mot ressorti des cartons qui devient à la mode.

Nous n'allons pas nous en plaindre, mais nous devons être exigeant sur son contenu, articulé autour de l'emploi, des salaires, des conditions de travail et de la retraite. Dans un contexte de tension internationale, « la crise du capitalisme » sert souvent de prétexte à casser. Casser les entreprises, casser les emplois, casser les salariés et faire de la répression syndicale. Les luttes des salariés de nombreuses entreprises, comme Technicolor dans le département, ont projeté sur le devant de la scène, les débats sur la financiarisation de l'économie qui s'est développée au détriment de l'investissement, de l'avenir des entreprises et de l'industrie en particulier.

En 2004, puis en 2008 le PCF, épaulé par la CGT, alertait les salariés et le gouvernement sur la désindustrialisation rampante de la France ; il nous était répondu que l'avenir n'était plus dans la production industrielle mais dans le développement des services. Chacun peut mesurer, aujourd'hui, à quel pont l'industrie est essentielle à la production de richesses et à l'équilibre économique du pays.



1 emploi industriel représente 3, voir 4 emplois induits.

Sur notre département l'industrie représente 25% des emplois contre 10% pour la construction et 65% pour le tertiaire.

Le secteur industriel est le plus touché par les destructions d'emplois dans le département.

Entre 2008 et 2012, le niveau des effectifs s'est vu diminué de 5 à 7% selon les bassins d'emplois.

La filière agroalimentaire, comme dans tous les départements des Pays de Loire, arrive en tête des industries devant le caoutchouc et plastique puis la métallurgie. Le THC (textile, habillement, cuir) a vu, quant à lui, ses effectifs considérablement diminué au cours de la dernière décennie.

Il nous faut, aujourd'hui, remettre au cœur de nos préoccupations une industrie génératrice d'emplois et innovante. Pointons les exigences les plus importantes : Les salariés doivent disposer de droits d'intervention, pour peser, y compris sur les stratégies

des entreprises. L'emploi industriel est à encourager et à rémunérer à sa juste valeur : ce n'est pas un obstacle à la compétitivité, bien au contraire. Nous demandons l'arrêt des aides financières sans contrepartie en termes d'emplois, de qualifications et de R&D et sans évaluation de leur impact réel ; les exonérations de cotisations sociales patronales doivent cesser. L'activité industrielle, à l'opposé de la mondialisation actuelle, doit conjuguer les aspects qualitatifs, quantitatifs, sociaux, démocratiques, environnementaux et une gestion maîtrisée des ressources naturelles. Agissons pour qu'une loi tendant à interdire les licenciements boursiers et les suppressions d'emplois abusives voit le jour rapidement. C'est bien à partir de la réalité du terrain, de notre vécu que nous pourrions construire un rapport de force nécessaire pour conserver et développer nos emplois et nos salaires.

Alors mettons notre propre contenu au mot industrie.

Pascal Bouet

Licenciements. Des actes, vite !

Nous demandons au gouvernement un acte immédiat : il doit mettre en place un moratoire sur les plans de licenciements ! Il peut être décidé très vite. C'est urgent, c'est nécessaire.

Le PCF met à la disposition du gouvernement pour vote et application rapides:

- Une proposition de loi contre les licenciements boursiers. Cette proposition de loi des sénateurs communistes a déjà été votée par les sénateurs socialistes. Elle a été déposée à l'identique à l'assemblée par les députés du Front de Gauche et peut donc être votée par les députés socialistes dès que le gouvernement la mettra à l'ordre du jour !

- Une proposition de loi anti-délocalisation, par exemple, une taxe sur les productions délocalisées afin de favoriser les relocalisations.

- Des droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants.

Il y a bien besoin d'actes politiques concrets pour montrer que les préoccupations sur l'emploi ne sont pas que des beaux discours. Nous sommes disponibles pour y contribuer.

Lutter plus pour gagner plus.

*Plus d'un siècle de conquêtes sociales
obtenues grâce à la mobilisation des
travailleurs !*

1919: Semaine de 48 heures et journée de 8 heures

1936: la semaine passe de 48H à 40H sans réduction de salaire ; Loi sur les congés payés

1945: Création de la Sécurité sociale ; Droit de vote (Ambroise Croizat ministre Communiste) accordé aux femmes

1950: Création du SMIG(salaire minimum national interprofessionnel garanti)

1956: loi sur la 3ème semaine de congés payés

1958: Création de l'assurance chômage. Pour la première fois, tout travailleur ayant perdu son emploi a droit à un revenu de remplacement

1968: Accord de Grenelle : augmentation de 35% Du SMIG/mois, réduction du temps de travail, 4ème semaine de congés payés

1982: Loi Auroux : 5ème semaine de congés payés semaine de 39H

1983: Retraite à 60 ans

1998: Semaine de 35 heures

*Ne vous laissez pas déposséder de vos droits
durement acquis par les luttes des travailleurs !*

Stéphanie Dupeyroux

Un ANI qui vous veut du mal.

La discussion sur le projet de loi grandit dans le pays. Des syndicalistes et des parlementaires tentent d'élargir les convergences à gauche pour modifier son contenu en faveur des salariés.

Et la CGT poursuit l'action pour empêcher les reculs sociaux majeurs. Les communistes ne sont pas en reste, Pierre Laurent dans l'Humanité : « Nous avons le devoir de mener jusqu'au bout cette bataille ». De quoi s'agit-il ? Que se cache-t-il derrière cet accord ?

La complémentaire santé pour tous ?

C'est un cadeau magnifique aux compagnies d'assurance, enfin la possibilité de remettre en cause la solidarité nationale de la Sécurité Sociale, et en plus c'est l'employeur qui décidera du choix de l'assureur. Le financement se fait à 50/50 entre l'employeur et le salarié.

Un droit de recharge de l'assurance chômage.

Un chômeur qui reprend un emploi ne perdrait pas ses droits et pourrait les faire valoir en cas de retour au chômage. Sur ce point, rien n'a été conclu... On va donc déshabiller Pierre pour habiller Paul, autrement dit prendre des droits à d'autres chômeurs.

La majoration de cotisations pour les contrats « courts ».

Cette mesure va rapporter 45 millions à l'avantage du patronat. Si l'employeur embauche un jeune de moins de 26 ans en CDI il sera exonéré de cotisations sociales pendant 4 mois.

Accords dits de maintien de l'emploi ou de compétitivité.

L'employeur fait un chantage à l'emploi et si un accord est signé dans l'entreprise, il pourra modifier le contrat individuel du salarié (baisser le salaire, modifier le lieu d'embauche...). En cas de refus, il est licencié quelle que soit son ancienneté.

Les employeurs peuvent ne pas respecter la loi.

Les plans sociaux pourront faire l'objet d'accords dérogatoires à la loi.

Ordre des licenciements économiques.

En faite le patron licenciera qui il veut !

Délais de prescription modifiés.

Les salariés ne pourront obtenir des rappels de salaire, heures supplémentaires que sur les 3 dernières années au lieu de 5 auparavant.

Ce projet d'accord conclu le 11 janvier 2013, s'il était repris en l'état par le parlement, marquerait une grave régression des droits sociaux des salariés. Il facilite les licenciements et la précarité. C'est pourquoi les députés communistes ont déposé plusieurs milliers d'amendements au projet de loi retranscrivant l'ANI.

Dernière minute

Après l'Assemblée Nationale où le projet a été adopté sans recueillir de majorité absolue ; le débat s'est conclu par un coup de force au Sénat, empêchant le débat d'amendement d'aller à son terme.

Députés et sénateurs communistes et Front de gauche auront tout fait pour combattre le texte, avec des propositions alternatives portées par leurs amendements. Ils font partie des 74 députés et 24 sénateurs de gauche qui ont voté contre, les socialistes ont voté pour en grande majorité. La droite et Europe Ecologie se sont abstenus permettant à ce projet défavorable au monde du travail de s'inscrire dans la loi.

Jacques Lordet

Je suis intéressé(e) par l'huma entreprise 49

les autres publications du PCF
du Front de Gauche

Je souhaite les recevoir par courrier

par mail

Je participe au financement en
versant à ADF PCF49.....€

Pour un vrai changement tout de suite, pour faire le choix de l'Humain, J'adhère au PCF

Nom _____ Prénom _____

Adresse postale _____

Téléphone __ / __ / __ / __ / __ mail : _____ @ _____

